

UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

Traduction libre en français d'un document établi
originellement en anglais. En cas de différence,
seule la version anglaise de ce rapport fait foi.

Rapport de l'organe de révision
au Conseil

sur les états financiers consolidés 2021

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

Rapport de l'organe de révision sur les états financiers consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, comprenant le bilan consolidé, le compte consolidé des revenus et dépenses, le compte consolidé des fonds et réserves, le compte consolidé des flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales, aux statuts de UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux Statuts de l'UICN ainsi qu'aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 69b al. 3 CC en relation avec l'article 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de l'association.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Marcello Stimato

Hamza Benhlal

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Genève, le 19 mai 2022

Annexe :

Comptes consolidés (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)

Annexe A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres

Table des matières

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021.....	2
COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021	3
COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021	4
COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2021.....	5
I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ.....	6
II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS.....	6
III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME	13
IV. ACTIFS FINANCIERS	13
V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION	13
VI. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL	14
VII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES	14
VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE	15
IX. CRÉANCES PROVENANT DES FONDS DE DONATEURS.....	15
X. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET.....	15
XI. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES	16
XII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
XIII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	17
XIV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER	18
XV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES.....	18
XVI. AVANCES AUX / DES ORGANISATIONS HÉBERGÉES.....	18
XVII. PROVISIONS	18
XVIII. REVENU DIFFÉRÉ.....	20
XIX. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE.....	20
XX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS	21
XXI. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL.....	22
XXII. REVENUS D'ACCORDS.....	22
XXIII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS	22
XXIV. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS.....	22
XXV. FRAIS D'AUDIT.....	22
XXVI. PARTIES LIÉES.....	22
XXVII. CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2021	24
XXVIII. PERSONNEL.....	24
XXIX. BAUX D'EXPLOITATION	24
XXX. GARANTIES BANCAIRES	25
XXXI. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS	25
ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES.....	26

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

En milliers de CHF

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Trésorerie et dépôts à court terme	III	74 316	63 098
Actifs financiers	IV	16 034	16 020
Cotisations à recevoir (nettes)	V	611	1 072
Créances envers le personnel	VI	273	234
Créances envers des organisations partenaires	VII	135	61
Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	VIII	17 610	12 285
Paievements anticipés		1 083	2 812
Créances provenant de donateurs	IX	8 584	
Créances provenant des accords de projet	X	9 885	14 716
Créances provenant des accords-cadres	XI	640	201
Autres créances		1 892	1 197
Total actifs à court terme		131 063	117 850
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles (nettes)	XII	24 607	25 794
Immobilisations incorporelles (nettes)	XIII	251	276
Total actifs immobilisés		24 858	26 070
TOTAL ACTIFS		155 921	143 920
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		2 705	2 257
Dettes fournisseurs et charges à payer	XIV	13 180	11 184
Charges sociales à payer		726	225
Avances sur les accords de projet	X	82 707	72 929
Revenu différé non soumis à restriction	XVIII	3 132	4 977
Revenu différé sur immeubles	XVIII	467	467
Emprunt pour nouvel immeuble	XIX	252	246
Avances des organisations hébergées	XVI	220	102
Autres passifs à court terme		253	398
Total passifs à court terme		103 642	92 785
Provisions			
Projets déficitaires	XVII	1 065	4 686
Congé du personnel et charges de rapatriement		2 306	2 292
Résiliation de contrats de travail	XVII	1 971	1 690
Total provisions		5 342	8 668
Passifs à long terme			
Revenu différé à long terme	XVIII	12 154	12 776
Emprunt pour nouvel immeuble	XIX	11 799	12 048
Total passifs à long terme		23 953	24 824
Fonds et réserves			
Réserves désignées	XX	2 380	2 578
Réserves non soumises à restrictions	XX	20 604	15 065
Total fonds et réserves		22 984	17 643
TOTAL PASSIFS ET SOLDE DES FONDS		155 921	143 920

COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

En milliers de CHF

CHIFFRES DE C

		2021			2020		
	Notes	Secrétariat sans restriction	Accords de projets	Total	Secrétariat sans restriction	Accords de projets	Total
REVENUS OPÉRATIONNELS							
Cotisations des membres		12 549	-	12 549	12 653	-	12 653
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel	XXI	1 700	-	1 700	1 666	-	1 666
Revenus d'accords		596	98 144	98 740	-	77 363	77 363
Revenus d'accords-cadres	XXII	13 647	-	13 647	12 104	-	12 104
Autres revenus de fonctionnement	XXIII	4 790	5 549	10 339	5 004	205	5 209
TOTAL REVENUS OPÉRATIONNELS		33 282	103 693	136 975	31 427	77 568	108 99
ALLOCATIONS INTERNES							
Allocation de frais entre projets		38 108	(38 108)	-	34 234	(34 234)	-
Autres allocations internes		1 176	(1 176)	-	287	(287)	-
TOTAL ALLOCATIONS INTERNES		39 284	(39 284)	-	34 521	(34 521)	-
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES							
Frais de personnel		57 310	8 458	65 768	53 637	5 725	59 362
Consultants		1 572	22 057	23 629	1 598	16 581	18 179
Subventions à des partenaires		306	4 138	4 444	430	3 766	4 196
Voyages		1 135	8 157	9 292	651	3 946	4 597
Ateliers et conférences		257	2 793	3 050	182	963	1 145
Frais de publications et impression		347	2 072	2 419	253	1 419	1 672
Frais de bureau et administratifs généraux		3 155	5 191	8 346	3 345	2 905	6 250
Véhicules & équipements – frais & entretien		957	8 301	9 258	940	5 594	6 534
Frais ou coûts professionnels		682	1 601	2 283	544	675	1 219
Dépréciation et amortissement		2 068	1	2 069	2 161	5	2 166
TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONNELLES		67 789	62 769	130 558	63 741	41 579	105 320
EXCÉDENT NET DES OPÉRATIONS		4 777	1 640	6 417	2 207	1 468	3 675
AUTRES REVENUS – DÉPENSES							
Revenus d'intérêt	XIX	206	45	251	335	74	409
Frais financiers	XIX	(415)	(261)	(676)	(385)	(102)	(487)
Gains/(pertes) nets sur actifs financiers	IV	308	-	308	84	-	84
Gains/(pertes) nets de change		(43)	(1 281)	(1 324)	(484)	(724)	(1 208)
Différences de change sur réévaluation des soldes des projets	XXIV	-	208	208	-	(1 004)	(1 004)
Mouvements nets de provisions et passages en perte		(2 018)	849	(1 169)	(1 695)	288	(1 407)
Le Congrès 2021	XXVII	2 873	(1 200)	1 673	(1 673)	-	(1 673)
TOTAL AUTRES REVENUS – DÉPENSES		911	(1 640)	(729)	(665)	(1 468)	(5 286)
EXCÉDENT / (DÉFICIT) NET POUR L'EXERCICE		5 688	-	5 688	(1 611)	-	(1 611)
Affectations et crédits aux réserves désignées							
Affectations aux réserves désignées		(1 320)	-	(1 320)	(1 048)	-	(1 048)
Utilisation des réserves désignées		322	-	322	282	-	282
Affectations/utilisations des réserves désignées		(998)	-	(998)	(766)	-	(766)
RÉSULTATS DE L'ANNÉE APRÈS IMPACT NET DES MOUVEMENTS DE RÉSERVES DÉSIGNÉES							
		4 690	-	4 690	(2 377)	-	(2 377)

COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDs ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

En milliers de CHF

	Solde au 1er janvier	Affectations	Utilisations	Autres mouvements	Résultats de l'année	Solde au 31 décembre
2021						
Réserves désignées						
Réserve pour réunions statutaires	93	235	-	-	-	328
Autres réserves désignées	1 590	1 075	(322)	(1 196)	-	1 147
Fonds de rénovation	895	10	-	-	-	905
Total réserves désignées	2 578	1 320	(322)	(1 196)	-	2 380
Réserves sans restriction						
Réserve de conversion de devises	347	-	-	(347)	-	-
Fonds de l'UICN	8 621	-	-	-	-	8 621
Excédents conservés	6 097	-	-	1 196	4 690	11 983
Total réserves sans restriction	15 065	-	-	849	4 690	20 604
Total réserves	17 643	1 320	(322)	(347)	4 690	22 984
2020						
Réserves désignées						
Réserve pour réunions statutaires	-	93	-	-	-	93
Autres réserves désignées	926	946	(282)	-	-	1 590
Fonds de rénovation	886	9	-	-	-	895
Total réserves désignées	1 812	1 048	(282)	-	-	2 578
Réserves sans restriction						
Réserve de conversion de devises	500	-	-	(153)	-	347
Fonds de l'UICN	8 621	-	-	-	-	8 621
Excédents conservés	8 474	-	-	-	(2 377)	6 097
Total réserves sans restriction	17 595	-	-	(153)	(2 377)	15 065
Total réserves	19 407	1 048	(282)	(153)	(2 377)	17 643

COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2021

En milliers de CHF

	Notes	2021	2020
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation			
Excédent/Déficit de l'activité d'exploitation		5 688	(1 611)
Ajustement écart de conversion	XX	(347)	(153)
Solde net dégagé de l'activité d'exploitation		5 341	(1 764)
Amortissement d'immobilisations corporelles	XII	1 892	2 006
Amortissement et mouvement net d'immobilisations incorporelles	XIII	178	175
Augmentation / (diminution) provision projets déficitaires	XVII	(3 621)	2 311
Augmentation / (diminution) congés du personnel et charges de rapatriement		14	362
Augmentation / (diminution) provision résiliation de contrats de travail	XVII	281	113
Augmentation / (diminution) autres provisions		-	(30)
(Augmentation) / diminution cotisations à recevoir (nette)	V	461	(61)
(Augmentation) / diminution créances envers le personnel	VI	(39)	42
(Augmentation) / diminution créances envers des organisations partenaires	VII	(74)	306
(Augmentation) / diminution avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre	VIII	(5 325)	(2 460)
(Augmentation) / diminution paiements anticipés		1 729	(1 406)
(Augmentation) / diminution créances des donateurs	IX	(2 430)	(1 657)
(Augmentation) / diminution créances des accords de projet	X	4 831	3 392
(Augmentation) / diminution créances des accords-cadres	XI	(439)	1 216
(Augmentation) / diminution des autres créances		(695)	472
Augmentation / (diminution) cotisations perçues d'avance		448	(426)
Augmentation / (diminution) dettes fournisseurs et charges à payer	XIV	1 996	402
Augmentation / (diminution) charges sociales à payer		501	(170)
Augmentation / (diminution) avances accords de projet	X	9 778	(384)
Augmentation / (diminution) passifs à court terme divers		(145)	70
Augmentation / (diminution) avances d'organisations hébergées	XVI	118	409
(Augmentation) / diminution des actifs financiers		(14)	-
Augmentation / (diminution) des produits constatés d'avance courants	XVIII	(1 844)	3 523
Augmentation / (diminution) des produits différés	XVIII	(467)	(468)
(Gain) / Perte sur liquidation d'immobilisations corporelles	XII	(6)	(5)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		12 469	5 968
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	XII	(709)	(512)
Produits de cession d'immobilisations		12	19
Achat d'actifs incorporels	XIII	(153)	(205)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		(850)	(698)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			
Remboursement de prêt	XIX	(401)	(401)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		(401)	(401)
Flux net de trésorerie pour l'exercice		11 218	4 869
Trésorerie en début d'exercice	III	63 098	58 229
Trésorerie en fin d'exercice	III	74 316	63 098

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) est une organisation de Membres constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française. Elle compte parmi ses Membres des États, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des organisations des peuples autochtones. L'UICN est enregistrée à Gland, Suisse, en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'article 60 du Code civil suisse, et est seule responsable, à l'exclusion de ses Membres, de toutes ses transactions et de tous ses engagements.

La plus haute instance dirigeante de l'UICN est le Congrès mondial de la nature, composé des Membres de l'UICN. Le Congrès mondial de la nature élit le Conseil, habilité à gouverner l'UICN entre les réunions du Congrès.

En 1986, l'UICN a conclu un accord fiscal avec le gouvernement suisse lui accordant une exemption de toutes les taxes suisses. L'UICN a obtenu le statut d'observateur auprès des Nations Unies.

L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été préparés en suivant la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers et des emprunts qui sont évalués à leur montant réévalué et à leur juste valeur. Les présents comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du Code Suisse des obligations.

2. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Dans certains pays, plusieurs bureaux de projet peuvent exister.

Divisions :

- Région Asie
 - Bureau régional pour l'Asie (Thaïlande)
 - Bureau national du Bangladesh
 - Bureau national du Cambodge
 - Bureau national de Chine
 - Bureau national de l'Inde
 - Bureau national du Laos
 - Bureau de projet des Maldives
 - Bureau national du Myanmar
 - Bureau national du Népal
 - Bureau national du Pakistan
 - Bureau national du Sri Lanka
 - Bureau national de Thaïlande
 - Bureau national du Vietnam

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

- Région Afrique orientale et australe
 - Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe (Kenya)
 - Bureau de projet d'Éthiopie
 - Bureau national du Kenya
 - Bureau de projet du Malawi
 - Bureau national du Mozambique
 - Bureau national du Rwanda
 - Bureau national d'Afrique du Sud
 - Bureau national de Tanzanie
 - Bureau national d'Ouganda
- Bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (Serbie)
- Centre de droit environnemental (Allemagne)
- Centre de coopération pour la Méditerranée (Espagne)
- Bureau régional pour l'Amérique du Nord
 - Bureau régional pour l'Amérique du Nord (États-Unis)
 - Bureau de représentation et mission permanente auprès des Nations Unies (New York)
- Bureau régional pour l'Océanie
 - Bureau régional pour l'Océanie (Fiji)
 - Bureau de projet des Samoa
 - Bureau de projet des Îles Salomon
 - Bureau de projet des Tonga
 - Bureau de projet du Vanuatu
- Région Mexique, Amérique centrale et Caraïbes
 - Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes (Costa Rica)
 - Bureau de projet de la Barbade
 - Bureau national du Salvador
 - Bureau national du Guatemala
 - Bureau national du Honduras
 - Bureau de projet du Mexique
 - Bureau de projet de Saint-Kitts-et-Nevis
- Bureau régional pour l'Amérique du Sud (Équateur)
- Bureau du Programme des espèces (Royaume-Uni)
- Région Afrique occidentale et centrale
 - Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale (Sénégal)
 - Bureau national du Burkina Faso
 - Bureau national du Cameroun
 - Bureau de projet du Tchad
 - Bureau national de la République du Congo
 - Bureau de projet du Ghana
 - Bureau de projet de Guinée
 - Bureau national de Guinée Bissau
 - Bureau national du Mali
 - Bureau national de Mauritanie
 - Bureau national du Niger
 - Bureau national du Sénégal
- Bureau régional pour l'Asie occidentale
 - Bureau régional pour l'Asie occidentale (Jordanie)
 - Bureau de projet du Liban

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Autres entités :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)
- UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl
- Associação UICN
- IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)
- IUCN Maldives
- IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association (dormant)

3. Monnaies des comptes

a) Monnaie de présentation

Conformément aux règlements de l'UICN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF).

b) Monnaie de fonctionnement

Chacun des pays dans lesquels l'UICN est présente travaille sur des livres de comptes séparés. La monnaie de fonctionnement de chacun des pays est leur monnaie nationale à l'exception de Fiji (USD), du Costa Rica (USD) et de la Serbie (EUR), où la monnaie de fonctionnement s'ajuste mieux à l'environnement économique dans lequel opèrent ces bureaux.

4. Monnaies étrangères

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées pour la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureau sont converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés en monnaies de transaction sont convertis en monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans le compte des revenus et dépenses de ce grand livre.
- Hormis les immobilisations corporelles, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes en monnaies étrangères des différents postes du bilan consolidé sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, et les gains/pertes de change nets non réalisés sont constatés au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Les soldes de projet sont libellés dans la monnaie du contrat correspondant avec le donateur. En fin d'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre du bureau où ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les gains et pertes encourus sont comptabilisés dans le compte de résultat de chaque grand livre de bureau. Les soldes de projet sont, par ailleurs, réévalués en CHF, à partir de la devise du grand livre, au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte nette qui en résulte est constaté au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Si, du fait de l'application de la politique de conversion ci-dessus, une perte nette sur la réserve d'écart de conversion était constatée, la perte serait reconnue dans le compte des revenus et dépenses.

5. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués des cotisations des Membres, des contributions de donateurs, du produit d'investissements, des exonérations fiscales du gouvernement suisse, de la location de bureaux et de diverses recettes provenant de la vente d'autres biens et services.

a) Cotisation des Membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès mondial de la nature, l'instance gouvernante suprême de l'UICN, et sont constatées comme revenu non affecté pour l'exercice où elles sont dues.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Revenu d'accords-cadres

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.

Le revenu d'accords-cadres est constaté dans le compte des revenus comme revenus non soumis à restriction, lorsque l'accord a été signé et en fonction des montants précisés dans l'accord-cadre pour chaque année civile. Les revenus d'accords-cadres reçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont constatés comme revenus différés non soumis à restriction.

Contributions en nature du personnel

Les contributions en nature du personnel sont constatées à leur juste valeur pendant tout le temps du contrat d'emploi et constatées à la fois comme revenu et comme dépense dans le compte consolidé des revenus et dépenses. La juste valeur de la contribution en nature du personnel est évaluée au coût moyen que l'UICN aurait payé si la personne avait été employée à un poste similaire.

Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet et est sujet aux conditions spécifiques imposés par le donateur. Le revenu est constaté au moment où la dépense a été effectuée. Enfin d'année, le solde des projets est enregistré comme « Créances d'accords de projet » (actifs courants) lorsque les dépenses engagées sont supérieures aux montants avancés par les donateurs, et comme « Avances d'accords de projet » (passif à court terme) lorsque les avancés des donateurs sont supérieures aux dépenses engagées.

c) Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel

Les membres du personnel non suisses et résidant en Suisse sont exonérés de l'impôt sur leur traitement à l'UICN en raison d'une convention fiscale conclue entre l'UICN et le gouvernement suisse, entrée en vigueur au 1er janvier 1987. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Cet impôt interne est présenté dans le compte consolidé des revenus et dépenses comme une retenue de l'impôt sur le revenu des collaborateurs concernés et fait partie du revenu non soumis à restrictions.

6. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions et toutes les dépenses de projet sont traitées en comptabilité d'engagement.

7. Transferts entre projets

Les transferts entre projets correspondent à des transferts entre des Accords de projet et des revenus du Secrétariat non soumis à restriction et incluent le temps du personnel et les coûts indirects imputés aux projets.

Imputation du temps du personnel

Le temps du personnel de l'UICN est enregistré comme un coût non soumis à restriction. Le personnel travaillant sur des projets impute le temps consacré à ces projets selon un système d'enregistrement du temps. Les Accords de projet sont imputés du coût du temps du personnel et ce revenu est affecté aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

Récupération des coûts indirects

Les coûts indirects sont enregistrés comme coûts non soumis à restriction. Les coûts indirects imputés aux accords de projet sont transférés aux projets et affectés aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

8. Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou pertes dégagés de variations dans les justes valeurs d'actifs financiers, sont constatés dans le compte de résultat où ils surviennent, comme le sont également les gains ou pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le CHF.

9. Immobilisations

a) Actifs achetés

L'acquisition d'immobilisations corporelles est enregistrée au coût historique et capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à mille CHF ou l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est l'UICN.

b) Actifs en nature

Les contributions d'immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et les donations sont comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte de résultat sur la durée d'utilisation de l'actif en appliquant le taux d'amortissement sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

c) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles

Les dons en espèces reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenus différés et enregistrés dans le compte de résultat sur la durée de vie utile estimée de l'actif correspondant, en accord avec la charge d'amortissement.

d) Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la durée d'utilisation, sur la base suivante :

Matériel informatique	3-5 ans
Véhicules	4-7 ans
Équipement et ameublement de bureau	4-7 ans
Rénovations d'immeuble	10-20 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructure d'immeuble	50 ans

10. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont capitalisés en retenant leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis sur une durée de vie linéaire estimative de 2 à 7 ans.

Les coûts du développement d'un logiciel en interne sont imputés à l'année où la dépense a été faite.

11. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes encaissées. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est constatée dans le compte des revenus et dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :

Trois ans ou plus	100 %
Deux ans	67 %
Un an	33 %

La provision pour arriérés de cotisations de certains États Membres et organismes gouvernementaux est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du Membre concerné.

Toutes les provisions sont constituées pour couvrir les cotisations des Membres dont les droits ont été révoqués par le Congrès mondial de la nature de l'UICN ou pas vote des Membres.

b) Provisions pour les projets déficitaires

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception à venir de fonds additionnels permettant de couvrir le déficit est incertaine.

c) Résiliation de contrats de travail

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

d) Congés du personnel et rapatriement

Des dispositions existent concernant les jours de vacances auquel le personnel a droit et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de l'année. Le solde de fin d'année inclut aussi l'estimation des coûts pour le rapatriement du personnel international.

12. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt. Le taux d'intérêt du marché est révisé chaque année et la valeur comptable adaptée pour tenir compte des changements des taux du marché.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement aussi bien comme un revenu que comme une dépense dans le compte des revenus et dépenses.

13. Organisations hébergées

L'UICN héberge certaines organisations. Une organisation hébergée ne dispose pas d'un statut légal dans le pays où elle opère et par conséquent elle opère sous la protection légale de l'UICN. Une organisation hébergée est autonome sur le plan opérationnel et rend des comptes à sa propre direction et ses structures de gouvernance et non à l'UICN.

Les revenus reçus et les dépenses faites au nom d'une organisation hébergée sont comptabilisés dans un compte de projet séparé et exclus de la consolidation. Les fonds détenus ou avancés par l'UICN au nom des organisations hébergées sont enregistrés dans le bilan comme avances aux/des organisations hébergées.

14. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Réserves non soumises à restriction

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. L'usage du Fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

Réserves d'écart de conversion

La réserve d'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change des monnaies fonctionnelles par rapport au franc suisse.

Excédents non distribués

Les excédents non distribués constituent d'autres réserves non soumises à restriction.

b) Réserves désignées

Les réserves désignées sont des fonds mis de côté sur les réserves non soumises à restriction pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

Réserves pour les réunions statutaires

Les réserves pour les réunions statutaires sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature à venir et les réunions préparatoires.

Fonds de rénovation

Ce Fonds est constitué de fonds non soumis à restriction destinés à financer des projets de rénovation à venir du Siège de l'UICN.

Autres réserves désignées

Les autres réserves désignées sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir des dépenses et des activités à venir.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME

La trésorerie comprend tous les comptes en banque et comptes de dépôt à court terme gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrége les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2021	2020
Afrique occidentale et centrale	3 171	3 142
Afrique orientale et australe	2 471	2 001
Amérique du Sud	413	370
Asie	5 605	2 933
Asie occidentale	280	693
Centre de droit environnemental, Bonn	175	377
États-Unis	1 201	1 138
Europe	4 179	3 706
Europe de l'Est et Asie centrale	156	358
Méditerranée	576	320
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	2 043	2 189
Océanie	1 477	485
Royaume-Uni	448	971
Siège	52 121	44 415
Solde au 31 décembre	74 316	63 098

IV. ACTIFS FINANCIERS

	2021	2020
Obligations	8 881	11 917
Produits structurés	316	1 109
Actions	3 469	950
Microfinance	1 380	864
Bons du Trésor	688	738
Autres investissements	1 300	442
Solde au 31 décembre	16 034	16 020

Au 31 décembre 2021, une perte non réalisée de CHF 39 (2020 – CHF 29 perte) sur les opérations de change a été constatée sur le portefeuille d'investissement.

Au cours de l'année, le portefeuille d'investissement a connu un gain de capital de CHF 308 (2020 – gain de CHF 84).

Au 31 décembre 2021, le portefeuille d'investissement présentait un bilan bancaire de CHF 686 (2020 – CHF 500), inclus dans la trésorerie et les dépôts bancaires à court terme.

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2021	2020
Cotisations brutes à recevoir	2 150	2 898
Provision pour arriérés	(1 539)	(1 826)
Cotisations nettes à recevoir au 31 décembre	611	1 072

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

La provision pour arriérés de cotisations a été calculée conformément à la politique décrite à la note II.11 (a).

2021

	2019 et avant	2020	2021	Total
États Membres	448	322	356	1 126
Agences gouvernementales	228	134	233	595
Organisations des peuples autochtones	0	1	5	6
ONG internationales	15	9	31	55
ONG nationales	81	74	172	327
Affiliés	22	5	14	41
Total des cotisations à recevoir	794	545	811	2 150
Provision pour arriérés de cotisations	(794)	(478)	(267)	(1 539)
Cotisations nettes à recevoir	0	67	544	611

2020

	2018 et avant	2019	2020	Total
Total des cotisations à recevoir	493	404	2 001	2 898
Provision pour arriérés de cotisations	(493)	(398)	(935)	(1 826)
Cotisations nettes à recevoir	-	6	1 066	1 072

Variation de la provision pour cotisations à recevoir

	2021	2020
Solde au 1er janvier	1 826	1 249
Augmentation de/(prélèvement sur) la provision	(287)	577
Passage en perte contre la provision	-	-
Solde au 31 décembre	1 539	1 826

VI. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL

Les créances envers le personnel sont constituées d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts octroyés au 31 décembre.

	2021	2020
Avances nettes pour voyages	262	210
Avances sur traitement et prêts au personnel	11	24
Solde au 31 décembre	273	234

VII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les créances envers des organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

	2021	2020
Secrétariat de la Convention RAMSAR	135	61

VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

	2021	2020
Afrique occidentale et centrale	4 590	3 362
Afrique orientale et australe	1 625	786
Amérique du Sud	-	139
Asie	1 207	1 253
Asie occidentale	1 532	388
États-Unis	128	85
Europe	122	97
Méditerranée	102	5
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	486	505
Océanie	849	305
Royaume-Uni	49	123
Siège	6 920	5 237
Solde au 31 décembre	17 610	12 285

Le Siège gère un nombre important de programmes de subventions. Bien que les programmes soient gérés par le Siège, les subventions elles-mêmes sont accordées à des organisations du monde entier. Les subventions sont enregistrées comme des avances aux partenaires d'exécution jusqu'à ce que les dépenses engagées par les bénéficiaires soient déclarées comme dépensées à l'UICN.

IX. CRÉANCES PROVENANT DES FONDS DE DONATEURS

Les créances sur les fonds de donateurs représentent les demandes de fonds envoyées aux donateurs. La créance est nette de provisions pour les montants que l'UICN considère comme non régularisables.

	2021	2020
Créances sur les fonds de donateurs	9 647	6 154
Provision pour créances douteuses	(1 063)	-
Solde au 31 décembre	8 584	6 154

Les provisions pour créances douteuses étaient classées l'année précédente dans les projets déficitaires. Les données comparatives 2020 concernant les provisions pour créances douteuses n'ont pas été reprises ici.

X. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET

Les créances et avances des accords de projet représentent respectivement le total des projets présentant un solde de trésorerie négatif et le total des projets présentant un solde de trésorerie positif à la fin de l'exercice.

	2021	2020
Créances des accords de projet	9 885	14 716
Avances des accords de projet	(82 707)	(72 929)
Solde au 31 décembre	(72 822)	(58 213)

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Les créances des accords de projet sont présentées en 2021 nettes de provisions pour les montants que l'UICN a jugés douteux auprès des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées. Au cours des années précédentes, les provisions pour créances douteuses étaient présentées dans les projets déficitaires. Les comparatifs 2020 des provisions pour créances douteuses liées aux créances des accords de projet n'ont pas été reprises ici.

	2021	2020
Créances des accords de projet	12 136	14 716
Provision pour créances douteuses	(2 251)	-
Solde au 31 décembre	9 885	14 716

XI. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2021, un paiement de CHF 640 était attendu, à comparer à un paiement attendu de CHF 201 au 31 décembre 2020.

XII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Mouvement des immobilisations

	Infrastructures d'immeuble	Installations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, mobiliier et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 31 décembre 2019	27 178	13 775	5 338	9 934	56 225
Acquisitions	-	-	123	389	512
Cessions	-	-	-	(221)	(221)
Solde au 31 décembre 2020	27 178	13 775	5 461	10 102	56 516
Acquisitions	-	-	396	313	709
Cessions	-	-	0	(218)	(218)
Solde au 31 décembre 2021	27 178	13 775	5 857	10 197	57 007
Amortissement :					
Solde au 31 décembre 2019	(10 642)	(7 885)	(1 988)	(8 408)	(28 923)
Charges pour l'année	(544)	(575)	(241)	(646)	(2 006)
Cessions	0	0		207	207
Solde au 31 décembre 2020	(11 186)	(8 460)	(2 229)	(8 847)	(30 722)
Charges pour l'année	(544)	(575)	(268)	(505)	(1 892)
Cessions				214	214
Solde au 31 décembre 2021	(11 730)	(9 035)	(2 497)	(9 138)	(32 400)
Valeur comptable nette :					
Solde au 31 décembre 2020	15 992	5 315	3 232	1 255	25 794
Solde au 31 décembre 2021	15 448	4 740	3 360	1 059	24 607

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties selon leur durée d'utilisation estimée suivant la note II.9.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

2. Terrains

En 1990, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2040. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant.

3. Immeuble du Siège de l'UICN

L'immeuble du Siège de l'UICN est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

a) Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu différé créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce revenu différé est dissout sur la vie utile estimée du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

En 2014, le canton de Vaud a octroyé une subvention de CHF 600 pour l'entretien de l'immeuble original. Cette subvention sera reprise selon la durée d'utilisation de l'immeuble (20 ans).

b) Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400 à partir de décembre 2010. En plus de ce prêt du gouvernement suisse, l'UICN a reçu des donations en espèces de CHF 4 692 et des donations en nature d'un montant de CHF 1 815.

XIII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent à un système progiciel de gestion intégré (ERP) et à des applications sur le portail.

Mouvement des immobilisations incorporelles

	2021	2020
Valeur d'achat :		
Solde au 1er janvier	4 946	4 741
Acquisitions	153	205
Solde au 31 décembre	5 099	4 946
Amortissement :		
Solde au 1er janvier	(4 670)	(4 495)
Charge de l'exercice	(178)	(172)
Solde au 31 décembre	(4 848)	(4 670)
Valeur comptable nette au 31 décembre	251	276

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XIV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 13 180 au 31 décembre 2021 (2020 – CHF 11 184), CHF 6 691 (2020 – CHF 6 023) concernaient le Siège, et le solde les bureaux régionaux et nationaux.

	2021	2020
Dettes et charges à payer fournisseurs	6 215	5 585
Charges à payer partenaires d'exécution	6 965	5 599
Solde au 31 décembre	13 180	11 184

XV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES

L'UICN gère différents régimes de retraite dans différents pays, chacun conformément à la législation en vigueur dans le pays en question. Au 31 décembre 2021, les engagements envers les régimes de retraite s'élevaient à un montant de CHF 3 (2020 – CHF nul).

XVI. AVANCES AUX / DES ORGANISATIONS HÉBERGÉES

Au 31 décembre 2021, l'UICN détenait des fonds avancés par les organisations hébergées de CHF 220 (2020 – CHF 102 avancés aux organisations hébergées).

	2021	2020
Soldes au 1er janvier	102	(307)
Revenu	-	233
Dépenses	(10)	(21)
	92	(95)
Autres fonds détenus	128	197
Solde au 31 décembre	220	102

XVII. PROVISIONS

1. Projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Mouvement dans la provision pour déficit de projets

	2021	2020
Solde au 1er janvier	4 686	2 375
Augmentation de la provision	2 258	2 753
Utilisation de la provision	(892)	(442)
Annulation des provisions du Congrès	(1 673)	-
Créances douteuses reclassées	(3 314)	-
Solde au 31 décembre	1 065	4 686
Région	2021	2020
Afrique occidentale et centrale	392	172
Afrique orientale et australe	426	1 021
Asie	118	596
Asie occidentale	-	242
États Unis	26	108
Europe	3	34
Méditerranée	45	92
Océanie	12	321
Siège	43	2 100
Solde au 31 décembre	1 065	4 686

En 2021, des provisions de CHF 3 314 ont été reclassées et déduites des fonds à recevoir des donateurs (CHF 1 063 – note IX) et des fonds à recevoir de projets (CHF 2 251 – note X).

2. Résiliation de contrats de travail

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à répondre aux exigences de la législation du travail locale. Cependant, quelle que soit la législation du travail local, une provision est faite pour faire face au coût estimé de la résiliation lorsqu'une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l'intéressé.

Variation de la provision pour résiliation de contrats de travail

	2021	2020
Solde au 1er janvier	1 690	1 577
Augmentation de la provision	1 026	678
Utilisation de la provision	(745)	(565)
Solde au 31 décembre	1 971	1 690

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XVIII. REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé non soumis à restriction est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

	2021	2020
Revenu différé non soumis à restriction	3 132	4 977
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
Donations en espèces	2 449	2 550
Donations en nature	195	221
Donations en espèces pour la rénovation de l'immeuble d'origine	372	403
	3 016	3 174
Immeuble d'origine du Siège	6 475	6 784
Prêt gouvernemental sans intérêts	3 130	3 285
Total	15 753	18 220
Courant		
Revenu différé non soumis à restriction	3 123	4 977
Immeubles :		
Immeuble d'origine	339	339
Extension de l'immeuble	128	128
Total immeubles	467	467
Total revenu différé courant	3 599	5 444
Non courant		
Immeuble d'origine	6 167	6 301
Extension de l'immeuble	5 987	6 475
Total revenu différé à long terme	12 154	12 776
Total revenu différé	15 753	18 220

Les donations reçues pour l'immeuble du Siège (immeuble original et extension) sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la durée d'utilisation de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XI 3).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt de CHF 12 048 (2020 – CHF 12 294) et la valeur résiduelle de l'argent reçu de CHF 15 178 (2020 – CHF 15 579) (voir la note XVIII). Cette différence représente la juste valeur de l'intérêt économisé grâce au prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse. Elle est constatée sur la période du prêt

XIX. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE

Prêt pour l'extension du Siège

	2021	2020
Courant	249	246
Non courant	11 799	12 048
Solde au 31 décembre	12 048	12 294

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Le gouvernement Suisse a convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 000 pour financer le projet d'extension de l'immeuble du Siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400. La première annuité a été réglée en décembre 2010. La juste valeur du prêt est estimée à CHF 12 048 (2020 – CHF 12 294). La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 1,25 % (2020 – 1,25 %), lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans en fonction des conditions présentes du marché. La différence de CHF 3 130 (2020 – CHF 3 285) entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constatée comme revenu différé (voir la note XVII).

La valeur de l'intérêt qui aurait été à acquitter sur un prêt commercial équivalent de 1,25 % est estimée à CHF 190 (2020 – CHF 195). Cette valeur a été enregistrée dans le compte des revenus et dépenses, sous Revenu d'intérêt, pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

XX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS

1. Réserves non soumises à restriction

Écarts de conversion et gains et pertes de change

Les gains et les pertes de changes au niveau de chacun des grands livres sont constatés dans le compte des revenus et dépenses. La perte nette de change sans restriction pour l'exercice se monte à CHF 43 (2020 – perte de CHF 484).

Lors de la consolidation, et à la conversion en CHF des grands livres tenus dans les autres monnaies, les gains et pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. En 2021, la conversion des soldes dans la monnaie de présentation a entraîné une perte de change de CHF 874 (2020 – perte de CHF 153), qui a dépassé le solde de la réserve d'ajustement de conversion de CHF 527. Ce montant a été comptabilisé dans le compte de résultat sous la rubrique des gains/pertes nets de change.

2. Réserves désignées

Les allocations et affectations suivantes ont été effectuées sur les réserves désignées :

	2021		2020	
	Affectations	Allocations	Affectations	Allocations
Fonds de fonctionnement des Commissions	-	(322)	946	-
Évaluation externe	75	-	-	(102)
Investissements dans le système	-	-	-	(180)
Forums régionaux de la conservation	235	-	93	-
Fond de rénovation	10	-	9	-
Renforcement institutionnel	1 000	-	-	-
Total	1 320	(322)	1 048	(282)

En outre, à la fin de 2021, le solde de la réserve désignée pour les fonds de fonctionnement des Commissions de l'UICN, soit CHF 1 196, a été transféré vers les réserves non soumises à restrictions, conformément à la politique de réserves de l'UICN.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XXI. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL

Les exonérations fiscales accordées par le gouvernement suisse se sont montées à CHF 1 700 (2020 – CHF 1 666) et représentent la valeur de l'impôt qui aurait été à acquitter par les collaborateurs non suisses en l'absence de la convention fiscale entre l'UICN et le gouvernement, qui exonère les collaborateurs non suisses des impôts sur le revenu et qui est entré en vigueur au 1er janvier 1987.

XXII. REVENUS D'ACCORDS

L'Annexe A contient la liste des revenus d'accords-cadres par donateur et donne le détail des allocations de revenu aux unités de programme et d'opérations de l'UICN. Les revenus d'accords incluent des contributions en nature pour CHF 635 (2020 – CHF 661).

XXIII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS

D'autres revenus opérationnels de CHF 4 790 (2020 – CHF 5 004) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès du Secrétariat de la Convention de Ramsar de CHF 513 (2020 – CHF 529), des recettes de location de CHF 987 (2020 – CHF 975), la constatation du revenu différé de donations de CHF 467 (2020 – CHF 467) pour l'immeuble original du Siège et son extension, et les contributions en nature du personnel, autre que le personnel lié aux accords-cadres, de CHF 872 (2020 – CHF 730). Le solde du revenu opérationnel se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

XXIV. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du contrat correspondant avec le donateur. À la fin de l'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre du bureau dans lequel ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les soldes des projets non exprimés en francs suisses sont ensuite actualisés en francs suisses au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(s) qui en résulte est comptabilisé(e) en tant qu'ajustement au solde des projets au bilan et à la réserve pour écart de conversion. L'ajustement net est passé par le compte des revenus et dépenses relatif aux accords de projet pour refléter le mouvement net sur le portefeuille des projets.

XXV. FRAIS D'AUDIT

Les honoraires suivants ont été payés aux auditeurs des états financiers de l'UICN.

	2021	2020
Audit des états financiers consolidés	196	181
Autres audits	48	61

XXVI. PARTIES LIÉES

1. Identité des parties liées

a) Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

b) Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de Membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les Membres et de coordonner la participation des Membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

c) Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son Siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique. L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services ressources humaines et informatiques.

d) TRAFFIC International

TRAFFIC International est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni. L'UICN en est l'un des membres fondateurs et Siège à son comité de direction. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC au Cameroun, en Thaïlande et en Afrique du Sud où elles sont conduites sous la personnalité juridique de l'UICN.

e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une organisation caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses Membres.

2. Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 300 aux Commissions (2020 – CHF 1 671). Cette somme est répartie sous les titres de dépenses qui reflètent le type des dépenses des Commissions. Les allocations non dépensées sont incluses sous Autres réserves désignées.

Au cours de l'exercice et dans le cadre des services assurés par l'UICN à Ramsar, l'UICN a reçu des fonds totalisant CHF 5 545 (2020 – CHF 5 030) et effectué des paiements pour CHF 4 937 (2020 – CHF 4 360) au nom de Ramsar. À la fin de l'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte de Ramsar se montait à CHF 6 946 (2020 – CHF 5 634). Ces transactions sont enregistrées dans les comptes consolidés de Ramsar et ne sont donc pas présentés dans les comptes consolidés de l'UICN. Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des honoraires de CHF 513 (2020 – CHF 529) pour services rendus à Ramsar. Ces honoraires sont compris dans Autres revenus opérationnels.

Pendant l'exercice, l'UICN a effectué des contributions de CHF 276 à TRAFFIC International (2020 – CHF 412) et perçu des frais de CHF 88 (2020 – CHF 98) pour l'hébergement des opérations de TRAFFIC.

Pendant l'exercice, l'UICN a reçu de l'International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources – US le montant de USD 98 pour des projets (CHF 90) et USD 333 pour les Parrains de la nature (CHF 304). En 2020, USD 647 (CHF 594) ont été reçus pour des projets et USD 641 (CHF 588) pour Parrains de la Nature.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Résumé des entités légalement contrôlées :

Entité	Clôture d'exercice	Devise	Capital	Proportion du capital	
				2021	2020
The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)	31.12	KES	233 446	100 %	100 %
IUCN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne asbl	31.12	EUR	472	100 %	100 %
Associação UICN	31.12	BLR	(150)	20 %	20 %
IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)	31.12	GBP	110	NA	NA
IUCN Maldives	31.12	USD	-	100 %	100 %
IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association	compte dormant				

XXVII. CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2021

Le Congrès mondial de la nature est l'organe directeur suprême de l'UICN. Il se compose des délégués dûment accrédités des Membres de l'UICN et a lieu tous les quatre ans.

Le Congrès 2021, initialement prévu en 2020, a été reporté à septembre 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Dans les états financiers 2020, une provision de CHF 1 673 a été constituée pour les pertes prévues du Congrès sur la base des recettes et des dépenses estimées, compte tenu de l'évolution attendue de la pandémie. Cette provision n'a pas été utilisée car le Congrès s'est terminé avec un excédent net de CHF 662. L'excédent net comprend un excédent de CHF 1 200 réalisé en 2021 moins les déficits reconnus les années précédentes de CHF 538. L'excédent réalisé en 2021, ainsi que l'annulation de la provision constituée en 2020, ont été comptabilisés dans le compte de résultat et affectés aux réserves non soumises à restrictions.

XXVIII. PERSONNEL

L'effectif de l'UICN, personnel en nature compris, est le suivant :

	2021	2020
Nombre moyen d'employés durant l'année	915	832

XXIX. BAUX D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2021, l'UICN a contracté des engagements minimaux pour la location de bureaux s'élevant à CHF 3 760 (2020 – CHF 4 197), correspondant aux frais de location attendus jusqu'à la fin des contrats de location, lesquels expirent d'ici 1 à 5 ans.

L'UICN détient des contrats de crédit-bail portant sur du matériel de bureau et de la maintenance d'un montant de CHF 49 (2020 – CHF 104), expirant d'ici 1 à 2 ans.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XXX. GARANTIES BANCAIRES

Au 31 décembre 2021, les garanties bancaires de l'UICN s'élevaient à EUR 30 (2020 – EUR nul) et 19 dinars koweïtis (2020 – KWD 19), pour une valeur totale de CHF 88 (2020 – CHF 80) en faveur de donateurs de l'UICN. La garantie bancaire en shilling ougandais en vigueur à la fin de 2020 n'a pas été maintenue. Un montant équivalent est mis en gage auprès des banques correspondantes.

XXXI. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le conflit armé entre l'Ukraine et la Russie a déjà provoqué le départ d'environ cinq millions de réfugiés d'Ukraine, et les donateurs internationaux ont décidé d'affecter davantage d'aide publique au développement (APD) à ces réfugiés. L'UICN dépend du financement de l'APD, dont environ 80 % proviennent de cette source. Cela comprend les cotisations de certains États Membres, les accords-cadres et les fonds désignés pour la mise en œuvre ou l'exécution de projets. L'UICN a évalué l'impact de la crise ukrainienne sur ses flux de revenus. Les engagements existants de l'APD pour des financements désignés ne devraient pas être affectés. Les revenus non soumis à restrictions sous forme de cotisations des Membres et d'accords-cadres sont pour la plupart confirmés pour l'année 2022. Par conséquent, nous ne prévoyons pas que la crise ukrainienne ait un impact négatif sur le résultat financier de l'UICN en 2022.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF	2021	2021	2020	2020
	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres
Région Afrique centrale et occidentale	3 338	666	2 772	584
Région Afrique orientale et australe	5 644	752	4 644	535
Région Asie	6 354	948	6 099	715
Méso-Amérique et Caraïbes	3 796	548	3 429	514
Amérique du Sud et Brésil	989	275	1 117	268
Bureau régional de l'Europe, Bruxelles	1 088	-	1 048	-
Bureau régional Europe de l'Est et l'Asie centrale	550	76	528	37
Région Asie occidentale	1 019	298	991	195
Centre de coopération pour la Méditerranée	1 450	184	1 390	-
Océanie	1 466	286	1 390	19
Bureau régional pour l'Amérique du Nord	824	-	869	-
Sous-total – composantes sous-régionales	26 518	4 033	24 277	3 038
Bureau du Directeur, groupe Conservation de la biodiversité	301	356	356	338
Programme sur les espèces	3 019	290	3 285	427
Programme sur les aires protégées	2 149	285	1 902	390
Programme sur le Patrimoine mondial	1 064	333	1 091	316
TRAFFIC International	276	-	412	212
Sous-total – groupe Conservation de la biodiversité	6 809	1 264	7 046	1 683
Bureau du Directeur, groupe Solutions fondées sur la nature	448	381	436	338
Programme de la gestion des écosystèmes	1 838	544	1 567	971
Programme sur les forêts et le changement climatique	1 933	237	1 960	294
Programme marin et polaire	1 543	238	1 826	226
Programme sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau	748	238	727	226
Programme entreprises et biodiversité	1 175	240	1 193	229
Programme de gouvernance et droits	1 010	285	1 242	943
Sous-total – groupe Solutions fondées sur la nature	8 695	2 163	8 951	3 227
Bureau du Directeur, groupe du Politiques et Programme	57	57	390	406
Connaissances économiques	877	427	982	480
Unité Sciences et Connaissances	888	687	828	614
Unité Politique globale	-	-	713	525
Programme sur le droit de l'environnement	1 189	285	1 044	316
Unité de coordination du FME	480	152	545	119
Sous-total – groupe Politiques et Programme	3 491	1 608	4 502	2 460
Commission de l'éducation et de la communication	214	-	180	-
Commission de la gestion des écosystèmes	152	-	93	-
Commission mondiale du droit de l'environnement	383	-	65	-
Commission mondiale des aires protégées	161	-	55	-
Commission pour la sauvegarde des espèces	295	-	240	-
Commission des politiques environnementales, économiques et sociales	291	-	92	-
Sous-total – Commissions	1 496	-	725	-
Bureau du Directeur Groupe pour le Renforcement de l'Union	2 223	3	2 302	-
Gouvernance	484	-	615	-
Sous-total – groupe Renforcement de l'Union	2 707	3	2 917	-
Bureau du Directeur général	1 909	660	1 062	-
Académie de l'UICN	4	-	-	-
Centre des politiques internationales	817	560	-	-
Conseiller juridique	623	-	573	-
Unité Surveillance	232	-	236	-
Unité Planification, Suivi et Évaluation	676	594	548	299
Évaluation externe	-	75	-	-
Unité Communications mondiales	1 258	593	1 188	-
Groupe Finances	1 658	-	1 689	-
Unité mondiale des opérations du Programme	1 733	592	1 715	594
Groupe Gestion des ressources humaines	1 039	-	1 014	-
Unité Partenariats stratégiques	1 050	1 267	844	554
Groupe Services généraux	2 817	-	2 991	-
Groupe Systèmes d'information	3 835	205	3 662	-
Sous-total – Unités de services	17 651	4 546	15 522	1 447
TOTAL GÉNÉRAL	67 367	13 617	63 940	11 855
Autres dépenses opérationnelles	423	-	(199)	-
Dépenses opérationnelles selon le compte des revenus et dépenses	67 790	13 617	63 741	11 855
Réconciliation du revenu d'accords aux comptes consolidés		2021		2020
Allocation totale indiquée ci-dessus		13 617		11 855
Pertes de change réalisées sur les contributions en espèces		30		(2)
Fonds d'accords-cadres alloués aux projets		-		463
Excédent/(perte) transférés en fin d'année à la réserve désignée		-		(212)
Total affecté sous les accords-cadres				12 104

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF

	2021	2020
Partenaires selon les accords-cadres conjoints	TOTAL	TOTAL
Agence française de développement (AFD), ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), ministère des Outre-Mer (MOM) – France	1 010	1 344
Ministère de l'environnement (MOE) – République de Corée	742	762
Ministère des Affaires étrangères – Finlande	752	378
Ministère des Affaires étrangères – Danemark	2 807	-
Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD) – Norvège	2 160	2 141
Agence suédoise de développement international (Sida) – Suède	4 219	4 974
Direction du développement et de la coopération (DDC) – Suisse	1 800	1 800
Département d'État – États-Unis	457	705
Total affecté sous les accords-cadres	13 647	12 104

Note :

Les allocations des revenus d'accords-cadres sont établies sur la base des revenus budgétisés au début d'année. La différence entre les allocations effectuées et les revenus réels perçus est affectée aux réserves non soumises à restriction. Ceci est compensé par des soldes sur d'autres sources de financement pour parvenir au résultat global de l'année.